



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
67-216701698-20230330-23_01265-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 30 mars 2023 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 2

Date de convocation : 24 mars 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSSE, M. Philippe SCHILLING, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absents avec pouvoir : Mme Carole METZ, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

Absents non représentés : Mme Paola DI MICHELE

Objet : Aménagement de la salle de lutte à l'Espace « La forêt » : demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace

La salle spécialisée de lutte de l'Espace « La Forêt » nécessite des travaux au niveau du plancher et du tapis de sol, qui présente des problèmes de moisissures répétées en dessous du plancher. Plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec l'association SA Athlétique de Gries afin de remédier à ce problème. Après consultation de diverses entreprises, il a été décidé de retenir la solution proposée par la société MODUGAME – MG SPORT, qui prévoit d'installer un nouveau plancher amortissant en bois okoumé sur plots mousse, sur une surface de 24 x 12 m, soit 288 m². Les tapis de lutte seront également changés, sauf les bâches actuelles qui seront conservées. En complément à ces travaux, il sera installé une ventilation qui permettra d'injecter de l'air sous les tapis.

Le cout prévisionnel du projet est de 44 788.22 € HT, soit 53 746.34 € TTC.

Une demande de subvention sera transmise à la CEA à hauteur de 40 % (*taux modulé pour Gries*) du coût HT du projet au titre du dispositif « Fonds Communal d'Alsace », soit un montant de 17 920 €.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2023,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la réalisation du projet susmentionné.
- **DE SOLLICITER** la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour le versement d'une subvention à hauteur de 40 % du coût HT du projet au titre du dispositif « Fonds Communal d'Alsace ».
- **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.



Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 31 mars 2023

Publiée ou notifiée le 31 mars 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire,
Maxime KERN